

## Procès-verbal du conseil municipal du lundi 19 octobre 2020 à 19 h 00 à la salle des Fêtes.

Compte tenu de l'urgence sanitaire liée au coronavirus, le conseil municipal s'est déroulé à la salle des fêtes, avec accueil du public restreint, limité à dix personnes.

**Présents** : Mmes ARZALIER B., AUDIGIER H., SALADINO I., NAHAS S. MM. FARGIER G., PAYSSERAND F., MINJOULAT-REY C., LEVEQUE D.

**Pouvoirs** : AUDIGIER E. pour I. SALADINO ; J. ALEXANDRE pour G. FARGIER

**Absent** : J-L PEREYRON

Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

En début de séance une minute de silence a été observée en hommage à Samuel PATY professeur assassiné.

### 1)Adoption du projet de pv du conseil municipal du 10 juillet 2020

Le document préalablement transmis aux conseillers a été validé. Vote : unanimité

Arrivée de J-L PEREYRON.

### 2)Enveloppe complémentaire de voirie communautaire

La communauté de communes exerce la compétence voirie en ce qui concerne la bande de roulement (revêtement). Il est demandé aux conseillers de se prononcer sur le montant de l'enveloppe complémentaire annuelle de voirie communautaire. Comme lors du mandat précédent il est proposé d'abonder l'enveloppe de base dont le montant annuel est de 28 538 € par un bonus annuel de 10 000 €. Ceci pour la période de 2020 à 2025.

VOTE : unanimité.

### 3) Nomination du délégué AGEDI (AGENCE de Développement Informatique).

AGEDI est le syndicat qui fournit les divers logiciels utilisés en mairie (saisie comptable, facturation de l'eau, paye, etc.). Habituellement, le délégué est le maire étant donné son implication au quotidien de tout ce qui a trait à l'utilisation de ces logiciels. La candidature du maire est validée. VOTE : unanimité.

### 4) Extinction de dette budget eau et assainissement :

Un ancien locataire de la résidence seniors a sollicité la commission départementale de surendettement des particuliers de l'Ardèche pour demander l'effacement d'une dette relative au paiement de la redevance d'assainissement collectif (124,95 € du 22 octobre 2019). Cette demande a été validée par cette commission. Le conseil municipal doit délibérer pour constater l'extinction de la créance et l'inscrire au budget de l'eau. VOTE : unanimité.

### 5) Convention de déneigement :

La convention pour le déneigement qui lie la commune et M. BEAUME Julien de Montpezat-sous-Bauzon a pris fin en 2019. M. Beaume fournit son tracteur et la commune fournit la lame à neige et une paire de chaînes. Il s'agit de conventionner à nouveau. Les tarifs demandés par M. Beaume sont les suivants : forfait annuel fixe de 1 000 € TTC ; 60 € TTC / heure de déneigement. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention aux tarifs mentionnés. VOTE : Unanimité.

### 6) Commission communale des impôts directs :

Cette commission a pour rôle de donner son avis sur les modifications d'évaluation des propriétés bâties et des propriétés non bâties. Ceci au regard des documents fournies par le service des impôts. 24 noms doivent être transmis au service des impôts. Six titulaires et six suppléants seront retenus par l'administration et nommés pour la durée du mandat municipal. Le conseil municipal a validé la liste des 24 noms proposés. VOTE : unanimité.

### 7) Tarif de l'eau des hameaux 2020 :

Le maire rappelle qu'une tarification de l'eau des hameaux doit être établie pour 2020. Cette tarification comprend une part fixe et une part variable Il est proposé, pour 2020, de reconduire les tarifs de 2019 : abonnement = 50,64 € TTC ; m3 d'eau consommée = 0,64 € TTC. VOTE : Unanimité.

### 8) Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial :

Afin de permettre le recrutement de l'agent administratif au secrétariat de mairie il convient de créer l'emploi permanent adapté et d'autoriser le maire à recruter l'employée. L'emploi permanent à créer est le suivant : Adjoint administratif territorial, échelle C1 de rémunération. Catégorie hiérarchique C, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 23 heures. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel. Le contrat à mettre en place est pour une durée de 3 ans, il pourra être renouvelé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée. VOTE : unanimité.

### **9) Entrepôts communaux :**

La commune de St Pierre de Colombier souhaite retrouver la jouissance des entrepôts qui sont situés sur la parcelle AH 423 impasse de l'Usine. Actuellement, la communauté de communes en a la jouissance par le biais d'un bail emphytéotique. La délibération consiste à autoriser le maire à prendre toutes les décisions permettant à la commune de retrouver la pleine jouissance de ces entrepôts. La commune devra payer le géomètre pour une division de parcelle et payer les frais de notaire. VOTE : Unanimité.

### **10) Délégations du conseil municipal au maire**

La préfecture a indiqué que deux délégations attribuées au maire étaient à retirer car elles ne font pas partie de la liste de délégations à attribuer au maire :

\* De signer des avenants aux conventions lorsqu'il n'y a pas de changements dans les conditions financières, \* De prendre toutes décisions concernant la location des logements communaux.

Il est proposé de retirer ces deux délégations. VOTE : Unanimité.

### **11) Consultation d'un bureau d'études pour réaliser un avant-projet pour l'espace musique et le café des familles.**

Depuis un an, l'Espace de Vie Sociale « Maison de Vallée » (qui dépend de l'Association Mont'à la Feïra) initie un projet de café des familles (un espace convivial où les parents peuvent se réunir pour rencontrer et échanger sur leurs expériences quotidiennes avec d'autres parents), ainsi qu'au développement de l'enseignement de la musique. L'association « Mont'à la feïra » recherche un local adapté. Elle a sollicité la commune de St Pierre de Colombier. Le conseil municipal a décidé de lancer une consultation de bureaux d'études afin d'avoir un avant-projet pour un aménagement règlementaire des locaux qui se trouvent au-dessus de la salle des Fêtes. VOTE : unanimité.

### **12) Prime COVID pour les employés communaux.**

Le maire propose de faire un geste pour remercier les agents qui ont assuré la continuité du service en présentiel pendant la période de confinement. Il est proposé 750 € par agent ayant été présent pendant les 37 jours de confinement. (du 17 mars jusqu'au 11 mai inclus).

Un jour de présence correspond à 20,27 € de prime (750 € / 37 = 20,27 €). Pour tout agent ayant un temps non complet, la prime sera calculée au prorata de son temps de travail. VOTE : Unanimité.

### **13) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux.**

**SEBA (syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche), comité syndical du 21 septembre 2020 :** Election du Président : Jean PASCAL, des vice-présidents.

**SEBA, Comité syndical du 28 septembre 2020 :** constitution de groupes au sein du comité syndical, commissions consultatives permanentes, commissions géographiques, groupe de travail « règlement intérieur », composition de la commission consultative des services publics locaux, commission d'appel d'offres et jury de concours, désignation d'un représentant au syndicat mixte Numérian, délégations données au bureau syndical, délégations données au président, indemnités de fonction président et vice-présidents — fixation des taux, frais de déplacements des élus - principes de remboursement, composition du conseil d'exploitation des régies, actes administratifs à caractère foncier — représentation de la collectivité, commande publique — principes et attribution — délibération-cadre, rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement, rapport d'activités 2019

**Parc Naturel Régional, CS du 3 octobre 2020 :** Election du Président Dominique ALLIX maire de Lachamp-Raphaël, élection du bureau.

**SYMPAM (Syndicat mixte du pays de l'Ardèche méridionale) :** comité syndical du 16 septembre 2020 à Ruoms :

Élection du président : Yves RIEU maire de Pradons, élection des 34 membres du bureau et des 7 vice-présidents.

**SIDOMSA (ordures ménagères) :** Comité syndical du 14 septembre à Lavilledieu : Election du Président : M. Gérard SAUCLE maire de Lavilledieu, élection des 6 vice-présidents, délégations du comité syndical au président, délégations du comité syndical au bureau syndical.